LE COURRIER CATALAN

GAZETTE D'INFORMATION BI-MENSUELLE

Rédaction et Administration : 71, Rue de Rennes, Paris (VIe)

Abonnement Trimestriel : France : 10 fr. — Etranger : 15 fr. **Abonnement Annuel : France : 35 fr. — Etranger : 50 fr.**

1re ANNÉE | N° 10 | 1er OCTOBRE 1924 | PRIX : 2 FR.

L'échéance est prochaine

Il n'est pas besoin d'être prophète pour annoncer que la défaite marocaine va mettre l'Etat espagnol dans plus d'un embarras. Quand Primo de Rivera faisait dire par sa presse à l'Europe que son pays ne renonçait à aucun des droits qu'il détient des conventions spéciales sur la zone espagnole du Maroc, se rendait-il compte qu'il prenait des engagements auxquels ses successeurs se trouveront incapables de faire face? L'Espagne conserve ses droits, c'est possible, mais non ses positions. Evincée d'Afrique, elle a toute liberté d'affirmer, en effet, qu'elle a renoncé au Rif parce que tel était son bon plaisir momentané, qu'elle y reviendra demain, que le Rif reste sa chose. Les droits comportent un corollaire de devoirs égaux. Si demain l'agitation des tribus rifaines et des peuplades soumises à Raissouli déborde les frontières de la zone, la France devra réprimer la rébellion et châtier les coupables. Ce n'est pas l'Espagne qui s'en chargera. Mais c'est à elle que la France demandera des comptes et des dédommagements. L'octroi d'une zone d'influence de protectorat à une puissance quelconque ne l'autorise pas à laisser aux détenteurs de la zone voisine le soin de faire la police dans la sienne. Si les Espagnols conservent des droits sur le Rif, ce que nul ne conteste, qu'ils les exercent et acceptent les responsabilités qui en découlent. S'ils ne sont pas capables de maintenir l'ordre chez eux, qu'ils l'avouent et s'en aillent. Mais qu'ils s'en aillent sans affirmer qu'ils ne s'en vont point. Qu'ils n'acceptent pas les droits qu'on leur confère en refusant les obligations qui en dérivent. De tout soldat ou civil français qui tombera dans la défense des frontières de la zone française, le gouvernement de Madrid sera responsable.

Le point de vue français ne peut être différent.

Il est bien entendu, pourtant, que Primo battu, parti et content, la Constitution espagnole restaurée, la question changera d'aspect. Un gouvernement normal n'esquivera point ses responsabilités et ne cachera pas ses déboires par des mensonges. Mais quand le gouvernement normal reviendra-t-il au pouvoir ? Quand les officiers honteux cesseront-ils de tyranniser la Péninsule ? C'est ce qu'il serait peu sage de prévoir.

Comment ce qui se passe au Maroc, et dans toute l'Espagne, laisserait-il la France et l'Europe indifférentes ? C'est la Société des Nations qui, tôt ou tard, aura à connaître du problème marocain, maintenant qu'elle existe réellement, maintenant que douée de pouvoirs elle connaît ses droits.

Pour le public français, la question marocaine se présente sous plusieurs aspects. Une fois de plus, l'armée espagnole a montré ce dont elle était capable. Soit. Mais la monarchie espagnole a montré quelle était sa force, en prouvant que son prestige était inaccessible! Si l'on compare l'effort accompli en pure perte par la monarchie espagnole au Maroc, à celui qu'achève en ce moment dans la zone qui lui est propre la République française, on constate sans parti pris que la République a merveilleusement réussi où la Monarchie échoue lugubrement. N'en tirons pas vanité. Mais, l'occasion est trop belle de faire remarquer que la République a su parfaitement décentraliser au Maroc français en laissant les coudées franches au martchal Lyautey et l'autonomie au protectorat, tandis que la Monarchie n'a pas voulu décentraliser ou n'a pu, au Maroc espagnol, qu'elle n'a cessé d'imposer à ses commissaires et généraux des vues changeantes et qu'elle les a toujours maintenus sous la pression du pouvoir central.

Si le choix est permis entre l'anarchie présente du territoire républicain et l'ordre qui, de Barcelone à Larache, règne dans la nation espagnole, c'est encore à cette prétendue anarchie qu'iront nos suffrages. L'ordre, la paix, la prospérité sont moins abstraits en France que dans la Péninsule. Et le maréchal Lyautey, résident général de France, a signé avec le gouvernement de la République un bail de confiance qui lui a permis d'agir avec constance et méthode en vue d'une action continue dont les fruits sont connus, tandis que les hauts-commissaires espagnols se sont succédé, dans la zone voisine, avec une fréquence qui n'accuse que l'inconstance et la faiblesse des vues du gouvernement de Madrid

S'il fallait pousser plus loin le parallèle on ajouterait que les crises ministérielles ne sont pas moins fréquentes en Espagne qu'en France, que les partis n'y sont pas moins divisés, quand la Dictature ne les supprime point par l'arbitraire... et que nulle région française ne se déclare séparatiste, tandis que la Catalogne est chaque jour plus décidée que la veille à rompre avec Madrid. Tels sont les bilans comparés de la monarchie espagnole et de la République française. **Qu'on les juge.**

N'exagérons pas la valeur théorique de tels exemples. Les cas d'espèce n'ont jamais rien prouvé, quant au général. Mais on n'apprendra point sans plaisir, dans les milieux où pénètre ce journal, que les événements d'Espagne et du Maroc ont renforcé en France certaines convictions républicaines, exactement comme les excès d'un Primo de Rivera ont servi mieux qu'ils ne le croient les chefs des oppositions différentes dont il pensait avoir raison.

Tout se paie, même la sottise d'un tyran. L'Espagne paiera de la perte de la Catalogne et de difficultés avec ses voisins les meilleurs les erreurs du Directoire qu'elle a mérité. Le roi paiera de son trône le prix de ses faiblesses et de son inconstance. Il a laissé déchirer la constitution qui le liait à son pays. Il n'est pas certain que son peuple ajoute foi désormais à sa parole, ni qu'il consente à lui faire crédit sur une signature déjà protestée.

Sans passion, ici, nous devons examiner les détours d'une évolution qui comporte un enseignement nombreux. Les conséquences de la débâcle du Maroc ne peuvent être évitées, désormais. Personne n'ignore qu'elles ont été déterminées par une année de dictature imbécile. Il est peu probable que le peuple espagnol se montre longtemps satisfait de la manière dont il est gouverné.

F. JEAN-DESTHIEUX.

M. Goicoechea et le Directoire

L'ancien ministre espagnol du cabinet Maura, M. Antonio Goicoechea, que l'on avait supposé l'un des rares hommes politiques tolérants avec le Directoire, vient de donner à cette supposition un solennel démenti. Nous lisons dans le *Diario de la Marina*, de La Havane, du 28 août, un article de M. Goicoechea sur la situation de l'Espagne. Nous empruntons à cet article le paragraphe suivant, par trop éloquent :

« Mon opinion n'est pas flatteuse. Depuis trois mois, soit à cause du manque de prévoyance des uns ou de l'indifférence des autres, l'éternel problème du Maroc est devenu de plus en plus grave et angoissant ; il a atteint d'une façon notoire et ostensible la popularité du gouvernement actuel ; il a accentué, en outre, jusqu'à un degré incalculable la passivité et l'insensibilité chroniques du peuple. Il vaut la peine d'examiner attentivement chacun de ces trois éléments du problème, car ils sont, en réalité, trois symptômes de la seule et grave maladie dont souffre le corps national. »

Les autorités espagnoles persécutent toujours les Catalans

Le 11 septembre est une date historique pour les Catalans. Jusqu'à l'an dernier, se produisaient, ce jour-là, à Barcelone notamment, de grandes manifestations catalanistes en l'honneur de Rafaël de Casanova, le conseiller-chef de la ville de Barcelone qui donna son sang, en 1714, pour la liberté de la Catalogne. C'est, en effet, le 11 septembre 1714, que cette ville tomba au pouvoir de Philippe V, le premier Bourbon d'Espagne, qui abolit tous les privilèges et toutes les lois particulières que les Catalans conservaient encore sous la monarchie espagnole.

Depuis une trentaine d'années, les Catalans rendaient annuellement un hommage public à leur héros national en déposant pieusement des couronnes et des gerbes de fleurs au pied du beau monument que les Barcelonais lui avaient érigé.

L'année dernière, cette manifestation fut particulièrement éclatante; toute la ville en masse défila devant le monument de Casanova, qui était matériellement enseveli sous les fleurs et les lauriers. Il va sans dire que malgré la sagesse et le sang-froid des Catalans qui s'étaient abstenus de toute manifestation bruyante, il y eut des mutineries et des désordres provoqués par la police elle-même, qui considérait d'un mauvais œil une si éclatante preuve d'adhésion aux idéaux de la Catalogne. Les policiers blessèrent plusieurs femmes et enfants.

S'appuyant en partie sur ces faits, deux jours après, Primo de Rivera déclanchait son fameux coup d'Etat. Le président du Directoire, on le sait, a voulu que l'on ajournât la commémoration du 13 septembre que certains de ses agents voulaient célébrer. Les Catalans, eux, ne désiraient toutefois se passer de commémorer leur fête nationale, le 11 septembre. Le président d'une des plus anciennes et vénérables sociétés politiques de Barcelone, l'Union Catalaniste, avait publié dans les journaux un appel, d'ailleurs censuré au préalable, invitant les Catalans à ne pas laisser passer le 11 septembre sans rendre le traditionnel hommage au héros de leurs libertés nationales. Il priait toutefois ses compatriotes, vu que l'on est, là-bas, en état de siège, de solliciter la permission des autorités, sous la protection desquelles, les pacifiques citoyens auraient déposé leurs couronnes et leurs gerbes de fleurs, d'ailleurs sans inscription et sans drapeau ou enseigne d'aucune sorte, au pied du monument à Casanova.

Le gouverneur de Barcelone a répondu à cet appel en fermant d'abord l'Union Catalaniste et punissant son président, M. Vicens A. Ballester, d'une amende de 500 pesetas (1.250 francs environ). Il a interdit toute commémoration de la date du 11 septembre en menaçant de sanctions sévères quiconque porterait atteinte à cet arrêté, où était prévue une amende de 1.000 pesetas pour les magasins qui n'ouvriraient pas pendant les heures habituelles. Il a pris également un arrêté prescrivant que toutes les sociétés dont le nom est catalan devaient être enregistrées sous un nom espagnol.

Ces mesures arbitraires ont été accueillies en Catalogne par un sentiment très vif d'indignation.

Le dernier haut fait du Directoire

Au moment où le pays attendait avec anxiété la nouvelle de quelque petit succès national permettant un retour d'espérance, au Maroc, il n'apprend qu'un succès directorial : l'arrestation de M. Ossorio y Gallardo.

C'est, écrit aux *Débats* un correspondant espagnol, cette fois encore, une lettre privée qui sert de prétexte à la persécution. La police a saisi une lettre que M. Ossorio y Gallardo adressait à M. Maura. Il est bon d'ajouter, pour le lecteur d'un pays à régime légal, que la police prend connaissance de la correspondance des personnalités marquantes qui ont le malheur de ne pas admirer le Directoire. La même police importune les voyageurs dans tous les trains et semble prendre à tâche d'éloigner les étrangers qui veulent visiter les beautés de notre pays. Une mesure toute récente vient, par surcroît, de conférer le titre et les prérogatives d'« autorités » aux membres des Somatenes, dont le recrutement n'est certes pas entouré de toutes les garanties voulues. Les succès des milices fascistes ont-ils fait ici des jaloux ?

Pour en revenir à M. Ossorio y Gallardo, ceux qui seraient étonnés par la lourde maladresse que le gouvernement dictatorial commet en le frappant devront se rappeler quelle rancune passionnée le Directoire ressent contre cet honnête homme. Il n'y a pas, en effet, d'homme plus respectable et plus respecté que lui. Avocat, M. Ossorio y Gallardo n'a jamais accepté de plaider une cause qu'il ne crût fondée en justice. Homme politique, il a fait le procès de tous les vices de l'ancienne politique et fondé un parti qui a décidé de ne pas présenter de candidats aux dernières élections, parce qu'il jugeait les mœurs électorales trop corrompues.

On comprend que si M. Ossorio y Gallardo s'était rallié au Directoire militaire, il aurait apporté à celui-ci comme l'absolution du Coup d'Etat : il représentait, en effet, avec un incontestable prestige, l'opinion de ceux qui, sans se désintéresser de la politique comme ceux dont le Directoire veut faire les futurs dirigeants, condamnaient franchement les abus de l'« ancienne politique ». Mais, dès le premier jour, M. Ossorio y Gallardo a refusé d'accepter la violation de la Constitution : dès lors, le Directoire restait absolument isolé dans l'illégalité et aucun secteur d'opinion indépendante n'allait, en lui donnant son adhésion, infuser un peu de prestige réel au gouvernement, réduit aux acclamations qu'organisent ses propres agents. Le Directoire ne pouvait pardonner cela à M. Ossorio y Gallardo et comme ses échecs répétés l'inclinent à la violence, il a pris le premier prétexte venu pour présenter comme diffamateur un homme connu pour son scrupuleux respect de la vérité. Et c'est cela qui est un malheur pour le Directoire; car il est possible que M. Ossorio y Gallardo se trompe, ou plutôt ait été trompé par de faux renseignements; il est possible qu'il ait commis une erreur au sujet de la mutinerie militaire de Castellon, mais y a-t-il tant de culpabilité à commettre une erreur dans une lettre *privée* ? On ne persuadera personne que M. Ossorio y Gallardo manque de respect pour la vérité, non plus que d'amour pour l'Espagne. En outre, la note officieuse qui triomphe à propos de Castellon et à propos d'une affaire concernant le fils du dictateur (rapportée d'ailleurs par M. Ossorio y Gallardo en disant : « on assure que »), ne dit rien du reste de la lettre. La réfutation, et par conséquent le triomphe, sont partiels et incomplets. Le gouvernement, qui est si bien renseigné sur la correspondance privée des hommes les plus respectés de l'Espagne, n'ignore sans doute pas que l'on parle à Madrid de mutineries militaires qui auraient eu lieu ailleurs qu'à Castellon, en Espagne, et même en Afrique. Ces bruits vaudraient bien, eux aussi, un démenti, surtout s'ils ne correspondaient pas à la réalité. Il est vrai que le gouvernement donne maintenant quelques satisfactions aux troupes en évacuant des positions qu'il jugeait depuis longtemps mauvaises, mais que, récemment encore, il s'annonçait prêt à défendre jusqu'au bout, par point d'honneur militaire...

L'affaire des Téléphones d'Espagne

Le gouvernement espagnol vient de concéder l'exploitation du service des téléphones de tout le pays à une compagnie privée, qui, sous le nom de « **Compania Telefonica Nacional de Espana** » cache un groupe de capitalistes nord-américains. Cette concession, extrêmement avantageuse pour les favorisés, place encore une fois l'Espagne sous la dépendance du capital étranger qui, petit à petit, envahit la péninsule et l'asservit économiquement.

Nous n'avons pas assez de place pour commenter et discuter ici la légalité et la nécessité de cette concession, par trop douteuse. Cependant, nous ne l'envisageons qu'au point de vue catalan, car d'après l'article IVe du décret-royal autorisant cette concession, l'Etat pourra saisir, pour les transférer à cette Compagnie, tous les services téléphoniques concédés jusqu'à l'heure actuelle aux corporations ou aux autres compagnies privées, et l'on sait que la Mancommunauté catalane figure parmi les premières.

En 1915, la Mancommunauté fut autorisée par le gouvernement de M. Sanchez Guerra, à exploiter un réseau de téléphones ruraux, qu'elle devait créer de toutes pièces, ainsi que des réseaux urbains. Cette autorisation n'était d'ailleurs pas sans intérêt pour l'Etat, puisque la Mancommunauté devait payer une contribution égale à celle que payaient les Compagnies privées. Depuis ce moment, la Mancommunauté s'employa à relier par téléphone les nombreuses communes catalanes qui n'en avaient pas encore et qui, en plein vingtième siècle, étaient comme isolées dans les hautes montagnes. De l'aveu même d'une revue publiée par les employés des Télégraphes et Téléphones espagnols, il est dit que, si sur 10.000 communes espagnoles 2.000 seulement possèdent des communications téléphoniques, les seules régions où l'on ait fait quelque chose de bon en ce sens, se trouvent au pays basque et en Catalogne. La Mancommunauté a créé en quelques années un réseau complet de téléphones reliant tous les villages catalans que les concessionnaires des compagnies privées avaient négligés, les estimant très peu lucratives. Elle acheta des concessions suburbaines et les perfectionna.

Il advint qu'à la fin de 1921, la concession des téléphones de Barcelone, exploitée par une Compagnie privée, revint à l'Etat. Avant l'échéance la Mancommunauté sollicita de l'Etat la concession de ce service, pour l'améliorer et le perfectionner ; elle se proposait d'élargir son réseau. Mais l'Etat, qui n'avait ni les moyens, ni la volonté d'exploiter de son chef ce réseau, répondit à la Mancommunauté par un refus pompeux. On convertit cette petite affaire administrative en une affaire politique. On avait cru, à Madrid, que céder les téléphones de Barcelone à la Mancommunauté c'était accéder à une exigence des Catalans. Depuis que l'Etat s'était chargé du service, il était bien plus défectueux que précédemment. D'autre part, cela lui coûtait assez cher, puisqu'il ne parvenait pas à couvrir ses dépenses. Néanmoins, il préférait perdre de l'argent et ne pas faire cette minime concession aux Catalans. Les campagnes de presse et parlementaires, le mouvement d'opinion qui se produisit en faveur de la concession des téléphones à la Mancommunauté laissèrent froids et irréductibles tous les gouvernements qui se succédèrent au pouvoir. M. Cambo lui-même, étant ministre, ne put rien faire en faveur de cette concession. C'est que les Espagnols, comme nous venons de le dire, en avaient fait une question politique; et puisque c'était là une requête formulée par les Catalans, il fallait s'y opposer systématiquement.

Et voici la solution Primo de Rivera. Il fait pire que les gouvernements précédents. Ceux-ci se refusaient à céder aux Catalans ce qu'ils demandaient, mais Primo de Rivera, lui, il le cède, avec tous les téléphones de l'Espagne, à une Compagnie étrangère. Tel est son régionalisme, ce régionalisme qu'il se vanta de professer dans son fameux manifeste du 13 septembre 1923. Pour faire cette concession, le dictateur a fait fi de ses promesses et des demandes renouvelées faites par sa Mancommunauté, c'est-à-dire, par la Mancommunauté nommée par lui, laquelle réclamait aussi les téléphones de Barcelone. De fortes raisons ont dû le mener à agir ainsi, et il ne serait pas étonnant qu'après l'échec de l'affaire Pedraza, il eût voulu dédommager son roi ou se dédommager lui-même en mettant aux mains d'un trust étranger l'exploitation téléphonique de toute la péninsule.

memoriaesquerra.cat — Le Courrier Catalan [París, 1924-1927], 1/10/1924, pàgina 1